

Paris, le 4 janvier 2017

TAUX DE TARIFICATION DES AT – MP**ANNEE 2017**

En application des dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2016, publié au Journal Officiel le 30 décembre 2016, le taux de tarification des AT – MP pour l'année 2017 dans les Industries Electriques et Gazières est le suivant :

Nature du risque	Code risque	Taux net de cotisation « AT »
Agents statutaires des IEG	40.1ZE	0,2 %
Salariés non statutaires des IEG	40.1ZF	2,2 %

Le secrétaire général



Valerie DESMASURES